

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

4/2 – MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE
DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPECTACLE
SALVADOR ALLENDE

Le conseil municipal du 17 décembre 2012 a attribué le concours de maîtrise d'œuvre de reconstruction de la salle de spectacle Salvador Allende à l'équipe composée de l'agence Dominique COULON (architecte mandataire) de l'agence Damien SURROCA (architecte associé), du bureau d'études BATISERF Ingenierie, du bureau d'études techniques Gilbert JOST, de l'économiste E3 Economie, de l'acousticien E.S.P., du scénographe CHANGEMENT A VUE et du cabinet IMPACT QE ENVIRONNEMENTALE.

Le planning proposé prévoit un démarrage des travaux fin 2013. Afin de tenir ces délais, il convient dès à présent de lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de désamiantage et de déconstruction de la salle de spectacle Salvador Allende au cours du 4^{ème} trimestre 2013.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les services techniques municipaux.

Le montant des travaux est évalué à 160 000 € HT. Afin de tenir compte des éventuelles sujétions susceptibles d'augmenter les coûts, le budget de l'opération est majoré à hauteur de 30 000 € HT.

Ce marché est en lot unique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions de l'article 27-III du code des marchés publics,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2013 à l'article fonctionnel 90314, compte nature 2313, opération 3140.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.